

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 015-5663/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association du Festival de Camargue - Approbation d'une convention MET 19/10435/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association du Festival de Camargue organise annuellement le Festival de Camargue et du Delta du Rhône, évènement à haute valeur environnementale, qui s'ancre dans un territoire fort de son patrimoine naturel, culturel et paysager, au cœur du Parc Naturel Régional de Camargue.

A chacune de ses éditions, le festival propose un cycle de manifestations de dimension familiale, artistique, culturelle et scientifique, qui ont pour objectifs de rendre accessible, sensibiliser et faire découvrir la richesse de la nature camarguaise, mais aussi sa fragilité et son rôle dans l'écosystème de l'estuaire du Rhône. Tous les publics sont concernés. La onzième édition se déroulera cette année du 3 au 9 mai 2019.

Enfin, l'ambition grandissante de cette « manifestation nature de référence régionale » devenue internationale depuis 2006, s'affirme en invitant des représentants (acteurs, gestionnaires et organismes publics) d'autres régions deltaïques dans le monde.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, comptant sur son territoire la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'une des villes phares dans l'organisation et l'accueil de ce festival, souhaite soutenir ce projet.

La Métropole affiche depuis sa création une politique volontariste en termes :

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

- de promotion d'une agriculture durable,
- de préservation de la biodiversité,
- de valorisation des espaces naturels,
- de gestion des milieux naturels terrestres et aquatiques,
- de préservation des patrimoines paysagers.

Elle met également en œuvre un partenariat avec les parcs dont les objectifs communs de gestion et développement sont de promouvoir un territoire dynamique, de fédérer les acteurs du territoire dans les domaines de l'environnement et du développement durable, ainsi que contribuer à son développement en mutualisant les moyens et les connaissances.

Il convient par conséquent d'établir une convention annuelle, afin de préciser les modalités de versement de cette subvention.

La Métropole Aix-Marseille Provence est sollicitée par l'association du festival de Camargue et propose de lui accorder une aide financière à hauteur de 10 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux attachés à la promotion des valeurs patrimoniales et environnementales du territoire métropolitain, notamment de sa partie camarguaise.
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer à une manifestation d'envergure régionale, nationale et internationale pour la sensibilisation des publics à la préservation de la biodiversité, la fragilité des milieux, la découverte des richesses patrimoniales du delta du Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association du Festival de Camargue.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle ci-annexée relative à l'attribution de cette subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain (Sites et Espaces naturels) 2019 – Sous-politique G811 – Chapitre 65 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA